



Assemblée
Point 2

A/121/2-P.3
22 septembre 2009

**EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION
D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE**

**Demande d'inscription d'un point d'urgence à
l'ordre du jour de la 121^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire
présentée par la délégation de l'Australie**

En date du 21 septembre 2009, le Secrétaire général a reçu de la délégation de l'Australie, une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 121^{ème} Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Action parlementaire pour assurer la sécurité alimentaire dans le monde".

Les délégués à la 121^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution (Annexe III) à l'appui.

La 121^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation de l'Australie, le lundi 19 octobre 2009.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE SECRETAIRE DE LA DELEGATION DE L'AUSTRALIE**

Canberra, le 21 septembre 2009

Monsieur le Secrétaire général,

La délégation australienne souhaite proposer l'inscription du point d'urgence ci-après à l'ordre du jour de la 121^{ème} Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Genève, en octobre 2009 :

"Action parlementaire pour assurer la sécurité alimentaire dans le monde".

Vous trouverez ci-joint un mémoire explicatif et un projet de résolution sur le point susmentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma haute considération.

(Signé)

Neil BESSEL
Secrétaire de la délégation
de l'Australie

ACTION PARLEMENTAIRE POUR ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LE MONDE

Mémoire explicatif présenté par la délégation australienne

QUESTIONS CLES

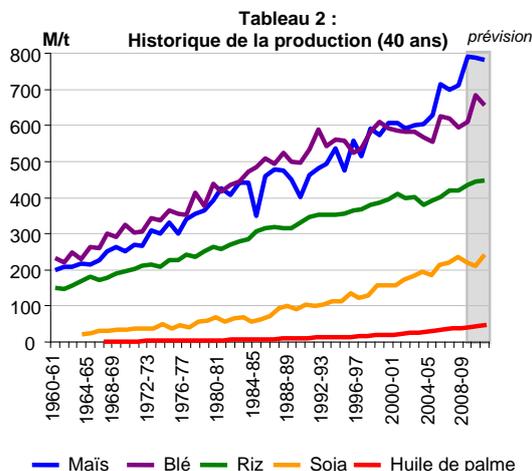
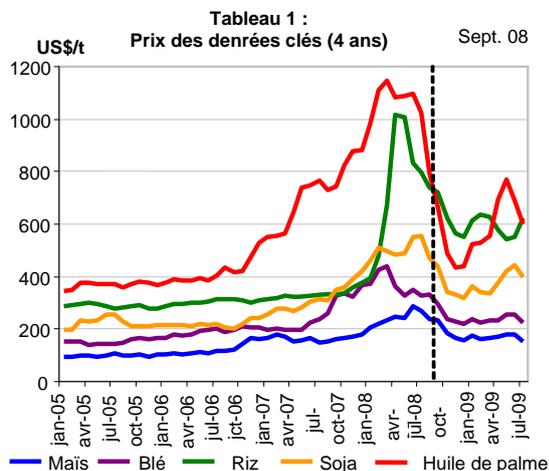
- En 2008, la hausse du prix de l'alimentation a plongé des millions de personnes dans la pauvreté, fait progresser la malnutrition et déclenché des troubles civils dans certains pays.
- La crise économique mondiale a aggravé le problème en réduisant les revenus et les investissements nécessaires au développement.
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé qu'en 2009 plus d'un milliard de personnes n'auraient pas accès à une nutrition suffisante.
- Pour remédier à l'insécurité alimentaire, il faut des partenariats valables entre les Etats et les institutions multilatérales, telles que l'Organisation des Nations Unies, la FAO, les banques multilatérales de développement et autres intervenants.

RAPPEL DES FAITS

1. Prix mondiaux des denrées alimentaires

Les cours mondiaux des principaux produits agricoles de base ont considérablement augmenté en 2007 et au premier semestre de 2008. Des millions de pauvres et de personnes vulnérables ont dû réduire leur consommation de nourriture et leurs dépenses dans d'autres domaines tels l'éducation, l'habillement et les soins de santé. Les prix ont atteint des sommets en avril et en juillet 2008, avant de commencer à baisser. Toutefois, ils demeurent relativement élevés et les observateurs - y compris l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), la FAO et la Banque mondiale - s'attendent à ce que les prix de l'alimentation s'établissent en moyenne bien au-delà de leur niveau d'avant 2006 dans les dix prochaines années.

L'arrivée de la crise économique mondiale a exacerbé la crise de la sécurité alimentaire. Déjà vulnérables par suite de l'augmentation des prix, les pays en développement ont vu leurs revenus diminuer, de même que l'emploi, ce qui a réduit d'autant la capacité des gens d'accéder à la nourriture en quantité suffisante.



2. Intervention internationale face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire

Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire

L'ONU s'est chargée de coordonner l'action internationale relative à la sécurité alimentaire en créant, début 2008, une Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, présidée par son Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, avec pour co-président le Directeur général de la FAO et pour membres les dirigeants du FMI, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des organismes compétents des Nations Unies. L'Equipe de haut niveau a publié, en juillet 2008, un Cadre d'action global, pour donner aux pays une liste des choix politiques permettant de répondre à la crise.

FAO et Sommet mondial sur la sécurité alimentaire

La FAO est l'institution maîtresse des Nations Unies sur les questions d'alimentation et d'agriculture. Elle a été parmi les premières entités à alerter la communauté internationale sur l'impact du prix élevé de l'alimentation et des carburants sur la sécurité alimentaire, en 2007. En juin 2008, elle a organisé une Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale qui a approuvé le Cadre d'action global, alors à l'état de projet. En octobre 2009, la FAO accueillera un Forum d'experts de haut niveau intitulé "Comment nourrir le monde en 2050" et, en novembre 2009, elle organise un Sommet mondial sur la sécurité alimentaire.

Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GPAFS)

En juillet 2008, les dirigeants du G8 ont approuvé une proposition visant à créer un Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire pour mettre en œuvre le Cadre d'action global. La plupart des pays ont souscrit à ce projet et se penchent actuellement sur la meilleure manière de le mettre en œuvre.

G8 de L'Aquila - Session de sensibilisation sur la sécurité alimentaire mondiale

En juillet 2009, le Premier Ministre italien, Silvio Berlusconi a accueilli les dirigeants de 40 Etats et organisations internationales à une manifestation organisée en marge du Sommet du G8 sur la sécurité alimentaire à L'Aquila (Italie). Les intéressés sont convenus d'un objectif de 20 milliards de dollars E.-U. sur trois ans pour renforcer l'investissement dans la sécurité alimentaire. Ils se sont en outre engagés à mener plus avant le Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire d'ici la fin 2009 et ont publié une déclaration qui reprend en grande partie les cinq principes relatifs à l'amélioration de la sécurité alimentaire :

- travailler en partenariat pour soutenir les programmes de sécurité alimentaire à l'initiative des pays;
- opter pour une formule globale pour traiter l'ensemble des questions touchant à la faim et à la sécurité alimentaire;
- coordonner efficacement l'assistance aux échelons national, régional et mondial pour soutenir les programmes à l'initiative des pays;
- encourager un rôle fort des institutions multilatérales; et
- promouvoir un engagement financier durable.

Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA)

Le FIDA est une banque de développement et une institution spécialisée des Nations Unies. Il travaille auprès des ruraux pauvres, des gouvernements, des donateurs, organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, auxquels il fournit des prêts à taux d'intérêt réduit, ainsi que des bourses, afin de renforcer l'accès des ruraux pauvres aux services financiers, aux marchés, à la technologie, à la terre et aux autres ressources naturelles.

La Banque mondiale

La Banque mondiale s'est montrée à la hauteur de son rôle en mettant au point une action rapide et coordonnée face à la hausse des prix mondiaux de l'alimentation, pour atténuer les effets de cette hausse sur les pauvres des pays en développement. En avril 2008, son président, Robert Zoellick a exposé le "New Deal" pour une politique alimentaire mondiale, visant à catalyser l'action mondiale dans plusieurs domaines parmi lesquels le commerce, les biocarburants et l'investissement. Le "New Deal" est un programme en 10 points qui porte en priorité sur les mesures de sécurité, les semences et les engrais, les fonds alloués à la recherche et la réduction des obstacles au commerce grâce au Cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC, dit Cycle de Doha.

La Banque mondiale est en train d'instaurer un Cadre de lutte contre la vulnérabilité pour canaliser le soutien destiné à protéger les pauvres et autres personnes vulnérables en temps de chocs mondiaux et systémiques. Ce cadre regroupera l'actuel Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale et un nouveau Programme d'intervention sociale rapide.

3. Intervention face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire

Les interventions destinées à remédier à la crise mondiale de la sécurité alimentaire se doivent de répondre aux effets à court terme de la hausse des prix de l'alimentation, et de remédier aux causes profondes de l'insécurité alimentaire dans les pays en développement.

Les effets à court terme peuvent être traités comme suit :

- soutien monétaire au Programme alimentaire mondial,
- soutien monétaire destiné à accroître la production alimentaire mondiale, en particulier dans les régions où elle est nécessaire,
- levée des restrictions à l'exportation sur les produits alimentaires et agricoles.

Les effets à long terme peuvent être traités comme suit :

- améliorer la quantité de nourriture disponible en renforçant la productivité agricole et l'accès à la nourriture en donnant aux pauvres les moyens de l'acquérir.

Pour ce faire, il y a lieu :

1. de renforcer le soutien aux instituts de recherche-développement sur les aliments;
2. d'améliorer les conditions de vie en zone rurale et de renforcer l'aptitude à surmonter l'adversité en favorisant la création d'entreprise, en améliorant le fonctionnement des marchés agricoles ainsi que les cadres réglementaires dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche et en facilitant l'accès à l'infrastructure, à la terre, aux services de vulgarisation et au financement;
3. de renforcer les capacités d'adaptation des communautés en facilitant la création et l'amélioration des programmes de protection sociale réduisant la sensibilité des pauvres aux chocs des prix et en renforçant l'accès des pauvres aux mécanismes d'assurance et de crédit;
4. de réformer les marchés agricoles internationaux en menant à terme dès que possible le Cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC, dit Cycle de Doha. Cette mesure serait la mesure collective la plus efficace que la communauté internationale pourrait prendre à court terme pour stimuler la production agricole des pays en développement et donner une impulsion aux flux mondiaux du commerce des produits alimentaires.

ACTION PARLEMENTAIRE POUR ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LE MONDE

Projet de résolution présenté par la délégation de l'AUSTRALIE

La 121^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *rappelant* que, en vertu de l'Article 25.1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), "Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation [...]",
- 2) *rappelant en outre* l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), qui consacre le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim,
- 3) *prenant note* de la résolution adoptée par la 96^{ème} Conférence interparlementaire à Beijing (Chine), le 20 septembre 1996 sur les "Politiques et stratégies pour assurer le droit à l'alimentation à l'heure de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation des échanges",
- 4) *prenant note* de la Déclaration de Rome de 1996 sur la sécurité alimentaire mondiale et du Programme d'action du Sommet alimentaire mondial, qui prévoient de réduire de moitié la proportion de personnes sous-alimentées à l'horizon 2015,
- 5) *notant* que, au titre du premier des Objectifs du Millénaire pour le développement, la troisième cible consiste en une réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion des personnes qui souffrent de la faim,
- 6) *se félicitant* de la création par le Secrétaire général de l'ONU de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et du Cadre global d'action rendu public par celle-ci en juillet 2008,
- 7) *notant en outre* la Déclaration de juin 2008 de la Conférence de haut niveau de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale, qui exige des efforts mondiaux accrus pour traiter le problème de la sécurité alimentaire mondiale par une assistance d'urgence et par des mesures à plus long terme visant à accroître la production agricole et à libéraliser le commerce des produits agricoles et alimentaires,
- 8) *se félicitant* de la Déclaration du G8 sur la sécurité alimentaire mondiale, adoptée à sa Session de sensibilisation sur la sécurité alimentaire, tenue à L'Aquila (Italie) en juillet 2009, où les dirigeants de 40 pays et organisations internationales sont convenus d'agir avec l'ampleur et l'urgence nécessaires pour parvenir à une sécurité alimentaire mondiale durable et se sont fixé pour objectif de mobiliser 20 milliards de dollars E.-U. sur trois ans, au moyen d'une stratégie coordonnée et générale axée sur le développement durable de l'agriculture,
- 9) *vivement préoccupée* de ce que, malgré les progrès accomplis par la communauté internationale au cours des dernières années vers l'éradication de la faim, la population souffrant de malnutrition a dépassé un milliard de personnes dans le monde,

- 10) *préoccupée* de ce que la crise économique mondiale accentue la pauvreté accrue et amoindrit encore la sécurité alimentaire des pauvres, en particulier dans les pays en développement,
- 11) *constatant* que les prix des denrées alimentaires sont redescendus des sommets atteints récemment mais qu'ils sont encore instables et devraient demeurer relativement élevés durant les 10 prochaines années,
- 12) *notant avec inquiétude* que la capacité de la communauté internationale à répondre à une demande alimentaire croissante est limitée par l'urbanisation accélérée, les pénuries d'eau, le recul des investissements dans la recherche et le développement agricoles, les distorsions sur les marchés alimentaires mondiaux, la hausse des prix de l'énergie, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques,
- 13) *sachant* que sécurité alimentaire et pauvreté sont fondamentalement liées et doivent être traitées dans un cadre large recouvrant préoccupations sociales et croissance économique,
- 14) *consciente* des effets de distorsion néfastes que certaines politiques agricoles ont sur la production agricole, l'investissement, le commerce et la sécurité alimentaire,
- 15) *sachant* l'importance de la liberté des flux commerciaux et de l'efficacité des marchés pour promouvoir la croissance économique et la sécurité alimentaire,
- 16) *sachant en outre* l'importance du développement durable et de réels progrès dans la lutte contre les problèmes environnementaux tels que la hausse des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la sécurité alimentaire mondiale,
- 17) *estimant* que pour garantir le droit à l'alimentation il faut mettre en œuvre des politiques économiques, environnementales et sociales propres à accroître l'offre et l'accessibilité des denrées alimentaires,
 1. *invite* les parlements à prendre des mesures urgentes et décisives pour atteindre l'Objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié à l'horizon 2015 le nombre des personnes souffrant de la faim;
 2. *souligne* qu'il est indispensable d'intensifier les investissements dans le développement rural des pays en développement pour accroître la sécurité alimentaire;
 3. *demande instamment* aux pays donateurs d'honorer leurs engagements à mobiliser des ressources supplémentaires pour concourir à la sécurité alimentaire mondiale;
 4. *souligne* la nécessité d'une plus grande coordination entre parlements, organisations internationales, organisations non gouvernementales et associations d'agriculteurs dans leur action pour accroître la sécurité alimentaire dans le monde;

5. *mesure* l'importance du rôle du secteur privé dans la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires modernes et efficaces;
6. *plaide* pour l'application de stratégies agricoles nationales et régionales en vue d'accroître la sécurité alimentaire grâce à des processus de coordination impulsés par les pays, comme cela est préconisé dans le Cadre d'action global défini par l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire;
7. *invite* les parlements à renforcer les systèmes nationaux de protection sociale afin de protéger les pauvres des pays en développement des futures hausses des prix alimentaires et des futures crises alimentaires;
8. *prie instamment* les parlements de prendre, parallèlement aux mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire mondiale, des mesures d'adaptation et d'atténuation en matière de changements climatiques ainsi que des mesures de renforcement de la gestion durable de l'eau, des terres, des sols et autres ressources naturelles, y compris la protection de la biodiversité;
9. *invite* les pays à réitérer leur attachement à un résultat ambitieux et équilibré pour le Cycle de Doha de négociations commerciales multilatérales, et à mener à terme les négociations d'ici à la fin 2010;
10. *prie instamment* les gouvernements de s'abstenir d'ériger de nouveaux obstacles au commerce et aux investissements;
11. *encourage* les dirigeants mondiaux à se mettre d'accord sur des mesures efficaces pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire au prochain Sommet mondial sur la sécurité alimentaire.